



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3305**

commune (s) : Lyon 7^e

objet : Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Fröhlich, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012

Décision n° B-2012-3305

commune (s) : Lyon 7^e

objet : **Parc Blandan - Entités esplanade et douves - Aménagement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par ses délibérations n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.12 et 1.12 bis.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire depuis janvier 2008 de la caserne Sergent Blandan située dans le 7^e arrondissement de Lyon. Le projet de reconversion de cette caserne a pour objectif de créer un parc public, lieu de détente et de loisirs au cœur de l'agglomération, en exploitant les qualités de ce site exceptionnel de 17 hectares.

Un diagnostic de l'existant a permis d'identifier les potentialités et les contraintes du site. Les bâtiments présentant un intérêt patrimonial et devant être réhabilités dans le cadre du projet ont été identifiés. Leur réhabilitation fera l'objet d'opérations spécifiques dissociées de l'aménagement du parc et dont la maîtrise d'ouvrage reste à préciser. Parallèlement des opérations de démolitions des bâtiments vétustes ou sans intérêt sont menées afin de libérer le site pour la réalisation du projet.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé sur le projet d'aménagement du parc, en 2011 et attribué au groupement Base/OGI/Exploration Architecture/ON/CSD Ingénieurs. Le projet d'aménagement proposé a fait l'objet d'une validation en comité de pilotage le 2 mai 2011, d'une validation des dossiers avant-projets et des projets par l'ensemble des services futurs gestionnaires, et d'une concertation participative auprès des personnes mobilisées.

Les travaux sont scindés en 2 tranches :

- d'une part les travaux d'aménagement des entités douves et esplanade,

- et d'autre part les travaux d'aménagement du parc Blandan entité Château Lamotte. Seule la première tranche fait l'objet des appels d'offres lancés ci-dessous. Ils concernent les aménagements liés aux entités esplanade d'une part et douves d'autre part. Ces travaux démarraient en juillet 2012 pour une durée de 20 mois.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 et 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement du parc Blandan - entités esplanade et douves à Lyon 7^e.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : terrassements généraux - assainissement sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 2 : structures métalliques - serrurerie sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 3 : VRD spécifiques à l'entité esplanade,
- lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature,
- lot n° 5 : éclairage - distribution électrique sur les entités esplanade et douves,
- lot n° 6 : skatepark,
- lot n° 7 : passerelle,
- lot n° 8 : structures bois - aire de jeux et mobiliers,
- lot n° 9 : traitement des murs d'enceinte sur les entités esplanade et douves.

Le lot n° 8 : structures bois - aire de jeux et mobiliers sera lancé ultérieurement.

Conformément à l'article 59 III du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 avril 2012 a déclaré sans suite le lot n° 2 : structures métalliques - serrurerie sur les entités esplanade et douves.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 mai 2012, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et/ou des groupement d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : terrassements généraux - assainissement sur les entités esplanade et douves ; groupement d'entreprises Perrier TP/ISS Espaces verts/Chazal, pour un montant de 1 899 636,85 € HT, soit 2 271 965,67 € TTC ;

- lot n° 3 : VRD spécifiques à l'entité Esplanade ; groupement d'entreprises Perrier TP/ISS Espaces verts/Chazal, pour un montant de 3 126 548,03 € HT, soit 3 739 351,44 € TTC ;

- lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature ; groupement d'entreprises ISS Espaces verts/Chazal/Sols Confluence/Perrier TP/Maïa Sonnier, pour un montant de 4 976 235,59, soit 5 951 577,77 € TTC ;

- lot n° 5 : éclairage - distribution électrique sur les entités esplanade et douves ; entreprise ETDE, pour un montant de 1 034 613,00 € HT, soit 1 237 397,15 € TTC ;

- lot n° 6 : skatepark, entreprise E2S Company ; pour un montant de 327 841,80 € HT, soit 392 098,79 € TTC ;

- lot n° 7 : passerelle, entreprise Ribièvre ; pour un montant de 739 000,00 € HT (variante 2), soit 883 844,00 € TTC ;

- lot n° 9 : traitement des murs d'enceinte sur les entités esplanade et douves ; groupement Deluermoz/Demars, pour un montant de 530 000,46 € HT, soit 633 880,55 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises et les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : terrassements généraux - assainissement sur les entités esplanade et douves ; groupement d'entreprises Perrier TP/ISS Espaces verts/Chazal, pour un montant de 1 899 636,85 € HT, soit 2 271 965,67 € TTC ;

- lot n° 3 : VRD spécifiques à l'entité Esplanade ; groupement d'entreprises Perrier TP/ISS Espaces verts/Chazal, pour un montant de 3 126 548,03 € HT, soit 3 739 351,44 € TTC ;

- lot n° 4 : aménagements paysagers relatifs au Parc nature ; groupement d'entreprises ISS Espaces verts/Chazal /Sols Confluence/Perrier TP/Maïa Sonnier, pour un montant de 4 976 235,59, soit 5 951 577,77 € TTC ;

- lot n° 5 : éclairage - distribution électrique sur les entités esplanade et douves ; entreprise ETDE, pour un montant de 1 034 613,00 € HT, soit 1 237 397,15 € TTC ;

- lot n° 6 : skatepark, entreprise E2S Company ; pour un montant de 327 841,80 € HT, soit 392 098,79 € TTC ;

- lot n° 7 : passerelle, entreprise Ribièvre ; pour un montant de 739 000,00 € HT (variante 2), soit 883 844,00 € TTC ;

- lot n° 9 : traitement des murs d'enceinte sur les entités esplanade et douves ; groupement Deluermoz/Demars, pour un montant de 530 000,46 € HT, soit 633 880,55 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 9 janvier 2012 pour la somme de 68 163 200 € en dépenses et 24 289 200 € en recettes, répartis comme suit :

- au budget principal - opération n° 0P06O1387 : 66 829 000 € TTC en dépenses et 24 250 000 € TTC en recettes,

- au budget annexe des eaux - opération n° 1P06O1387 : 500 000 € HT en dépenses,

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 98 000 €.

- au budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P06O1387 : 795 000 € HT en dépenses.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal, annexe des eaux et annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2012 et suivants - comptes 458 107, 231 510, 231 510 et 231 560.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.